Famille BLOCKMANS Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(4)	19.20
Garderie	Juillet-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	19.2
Règlement à effectuer			**19.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille BOSSY/VEQUE Facture au 31/07/2025

Au 11/07/2025

Solde des mois précédents			59.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(0)	0.00
Garderie	Juillet-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	0
Règlement à effectuer			**59.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(5)	24.00
Garderie	Juillet-25	(6)	6.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	30
Règlement à effectuer			**30**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(3)	14.40
Garderie	Juillet-25	(3)	3.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	17.4
Règlement à effectuer			**17.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(0)	0.00
Garderie	Juillet-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	0
Règlement à effectuer			**0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHEVERRY Facture au 31/07/2025

Au 11/07/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(3)	14.40
Garderie	Juillet-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	16.4
Règlement à effectuer			**16.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(1)	4.80
Garderie	Juillet-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	4.8
Règlement à effectuer			**4.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(3)	14.40
Garderie	Juillet-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	14.4
Règlement à effectuer			**14.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-25			0.00
Cantine	Juillet-25	(6)		28.80
Garderie	Juillet-25	(2)		2.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)		0.00
			S/Total	30.8

Règlement à effectuer **30.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-25			0.00
Cantine	Juillet-25	(0)		0.00
Garderie	Juillet-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)		0.00
			S/Total	0

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-25			0.00
Cantine	Juillet-25	(3)		14.40
Garderie	Juillet-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)		0.00
			S/Total	14.4

Règlement à effectuer **14.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				65.40
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-25			0.00
Cantine	Juillet-25	(3)		14.40
Garderie	Juillet-25	(1)		1.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)		0.00
			S/Total	15.4

Règlement à effectuer **80.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(3)	14.40
Garderie	Juillet-25	(1)	1.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	15.4
Règlement à effectuer			**15.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(6)	28.80
Garderie	Juillet-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	30.8
Règlement à effectuer			**30.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(3)	14.40
Garderie	Juillet-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	16.4
Règlement à effectuer			**16.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(3)	14.40
Garderie	Juillet-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	18.4
Règlement à effectuer			**18.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-25			0.00
Cantine	Juillet-25	(2)		9.60
Garderie	Juillet-25	(3)		3.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)		0.00
			S/Total	12.6

Règlement à effectuer **12.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-25			0.00
Cantine	Juillet-25	(2)		9.60
Garderie	Juillet-25	(1)		1.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)		0.00
			S/Total	10.6

Règlement à effectuer **10.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-25			0.00
Cantine	Juillet-25	(3)		14.40
Garderie	Juillet-25	(4)		4.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)		0.00
			S/Total	18.4

Règlement à effectuer **18.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-25			0.00
Cantine	Juillet-25	(2)		9.60
Garderie	Juillet-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)		0.00
			S/Total	9.6

Règlement à effectuer **9.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(3)	14.40
Garderie	Juillet-25	(1)	1.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	15.4
Règlement à effectuer			**15.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(3)	14.40
Garderie	Juillet-25	(1)	1.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	15.4
Règlement à effectuer			**15.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(3)	14.40
Garderie	Juillet-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	18.4
Règlement à effectuer			**18.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-25		0.00
Cantine	Juillet-25	(2)	9.60
Garderie	Juillet-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)	0.00
		S/Total	9.6
Règlement à effectuer			**9.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 31/07/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				63.40
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-25			0.00
Cantine	Juillet-25	(0)		0.00
Garderie	Juillet-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Juillet-25	(0)		0.00
			S/Total	0
Règlement à effectuer				**63.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.